

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/05/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-AAA-DP-01292

1. Intitulé du projet

Restauration du Grand marais

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Thonon Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

NEURY Jean, Président

RCS / SIRET

200006755100016

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47.a	Défrichement portant sur une superficie de 9 500 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet vise la restauration de la zone humide du Grand marais sur la commune d'Allinges.

Il consiste à rouvrir le milieu par l'abattage d'arbres et le décaissement du sol sur une profondeur de 40 centimètres.

Les eaux du versant déviées par le passé seront redirigées vers la zone humide pour le rétablissement des écoulements alimentant autrefois le Grand marais.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à :

- rouvrir le milieu en vue de restaurer son état initial
- restaurer le rôle hydraulique initial de la zone humide du Grand marais
- retrouver une biodiversité inféodée au Grand marais

Cette action permettra parallèlement de réguler les débits à l'aval par un écrêtement à l'amont et ainsi de protéger le hameau de Commelinges contre les inondations des ruisseaux amont, limiter les apports d'eaux claires à la station d'épuration du SERTE à Thonon-les-Bains et le fonctionnement des déversoirs d'orages.

Elle est réalisée en lien avec les travaux en cours d'assainissement des réseaux eaux usées et eaux pluviales des RD 233, route de Valère et route de Commelinges et est nécessaire au bon fonctionnement de ces derniers.

Le principe de l'aménagement du Grand marais est la réouverture du milieu pour en améliorer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques. Cette zone humide présente un atterrissement avancé et un appauvrissement spécifique du milieu. Le résultat attendu est le blocage du processus d'atterrissement et l'amélioration de la diversité floristique et faunistique de cette zone humide.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La restauration du Grand marais passe par la suppression des ligneux et par l'élimination de la couverture de matière organique accumulée.

Elle consistera en :

- l'abattage d'arbres sur une surface de 9 500 m²
- le décaissement du terrain sur une profondeur de 40 centimètres
- une meilleure gestion des flux entrant par le retour des eaux de ruissellement du versant vers la zone humide

Sur un plan écologique, cette intervention permettra de rouvrir la zone et peut-être permettre à certaines espèces floristiques non retrouvées en 2016 et 2017 de s'exprimer à nouveau.

Sur un plan hydraulique, elle permettra de dégager un volume utile d'environ 4 000 m³.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un entretien périodique du Grand marais sera réalisé. Celui-ci pourra se dérouler de manière régulière pour les opérations récurrentes (taille, surveillance) et également exceptionnelle (après chaque crue importante...).

Afin de contrôler et de stimuler la végétation conservée, une à deux tailles par an seront réalisées. Il sera également nécessaire de suivre durant les premières années les végétaux implantés afin de garantir le peuplement et leur reprise.

Des actions de gestion doivent permettre de contrôler l'envahissement par la végétation et l'amorce d'un processus d'atterrissement. La végétation aura été débroussaillée voir bûcheronnée au cours des travaux. Il s'agira ensuite d'organiser des fauches annuelles. La matière fauchée sera exportée et mise en bottes. En cas de nécessité, un broyage d'entretien pourra être à réaliser tous les 2 ans avec un broyeur léger à pneus basse pression.

Un suivi écologique sera également mis en place afin de mesurer les potentiels bénéfiques de la restauration.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de défrichement	9 500 m ²
Profondeur de décaissement	40 cm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Grand marais
74200 ALLINGES

Parcelles n° AV 18, 19, 20 et 21

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°27'34"E Lat. 46°19'34"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Allinges

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II "Zones humides du Bas-Chablais"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Grand marais est situé à 400 mètres du site des Châteaux des Allinges classé au titre des Monuments Historiques

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Grand marais fait l'objet d'une délimitation dans le cadre de l'inventaire des zones humides du sud-ouest lémanique actualisé en décembre 2016.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du site FR-8201722 "Zones humides du Bas-Chablais" et plus particulièrement à plus de 500 mètres de la zone humide la plus proche (Champs de la Grange).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrassement de zones plus ou moins profondes va entraîner un rééquilibrage des niveaux d'eau dans le sol (effet drainant) avec maintien périodique d'un niveau d'eau dans les zones les plus basses mais pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les terrassements éviteront les secteurs d'intérêt écologique au sein du Grand marais (mégaphorbiaie, prairies à joncs et boisements humides de bouleaux). Le phasage des travaux sur cette zone humide tiendra compte de la nidification d'oiseaux communs mais protégés, de la présence d'habitats terrestres et aquatiques fréquentés par les amphibiens et des potentialités de présences de chiroptères. En phase d'exploitation et au fil des années, le projet contribuera à améliorer le fonctionnement du milieu et à augmenter la biodiversité du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sur le Grand marais engendrera la consommation d'un espace forestier au profit de la restauration d'une zone humide.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, trafic de camions lors des livraisons et évacuation de matériaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, bruit des pelleteuses (mais travail de nuit interdit).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, gaz d'échappement des engins.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les terrassements au sein du Grand marais engendreront la production de matériaux terreux de bonne qualité qui pourront être valorisés localement.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Grand marais n'est pas utilisé par l'Homme actuellement. Le défrichement fera passer le secteur de zone boisée à zone humide.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les terrassements éviteront les secteurs d'intérêt écologique au sein du Grand marais (mégaphorbiaie, prairies à joncs et boisements humides de bouleaux). A noter que les emprises initiales du projet ont été revues à la baisse afin d'éviter les zones sensibles identifiées dans le diagnostic écologique.

Le phasage des travaux sur le Grand marais tiendra compte de la nidification d'oiseaux communs mais protégés, de la présence d'habitats terrestres et aquatiques fréquentés par les amphibiens et des potentialités de présences de chiroptères.

Cf. rapport d'avant-projet ci-joint

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale du fait que les terrassements évitent les zones patrimoniales et que le phasage des travaux prend en compte le cycle vital des espèces d'intérêt.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Thonon Agglomération, "Restauration du rôle de rétention du Grand marais et du Pré de la mare - avant-projet", SAGÉ environnement, mai 2018
Parties concernées : 4.1 à 4.5 et 6.4

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BALLAISON

le, 18 mai 2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

